



Mairie
de
DENEUILLE-LES-MINES
1 Rue de la Mairie
03170 DENEUILLE-LES-MINES

☎ 04.70.07.82.43
e-mail : mairie-deneuille-les-mines@wanadoo.fr

PROCÈS VERBAL
RÉUNION DU CONSEIL MUNICIPAL
- 22 MAI 2025 -

Nombre de membres

En exercice : 11
Présents : 7
Votants : 8

L'an deux mille vingt-cinq, le 22 mai, à 20 H, à la salle de la Mairie sis 1 Rue de la Mairie à DENEUILLE-LES-MINES (03170), le Conseil Municipal légalement convoqué le 13 mai 2025, s'est réuni sous la présidence de Monsieur Stéphane DEVERRIERE, Maire.

Mmes et MM. les Conseillers Municipaux :

- | | |
|---------------------|----------------------|
| Rémi AUCOUTURIER | Nadine LAURENT |
| Guillaume AUDINAT | Christelle MAZIARSKI |
| Sandrine BERTHON | Pascal MERVELET |
| Sylviane CHICOIS | Alain QUICHON |
| Stéphane DEVERRIERE | Bernard TRUCHE |
| Claudine GIBOUDEAUX | |

Absent(s) excusé(s) : MAZIARSKI Christelle, Sylviane CHICOIS, Claudine GIBOUDEAUX et Guillaume AUDINAT

Avaient donné pouvoir : Mme CHICOIS Sylviane à Monsieur DEVERRIERE Stéphane

Secrétaire de séance : M. QUICHON Alain

Le Procès-Verbal de la dernière réunion est lu et adopté à l'unanimité.

26/2025 : BUDGET COMMUNE – REMBOURSEMENT GROUPAMA TROP VERSÉ
ASSURANCES VÉHICULES 2025

Monsieur le Maire explique que suite à la renégociation des contrats d'assurance des véhicules communaux la commune se retrouve avec un solde excédentaire auprès de GROUPAMA ASSURANCES. La société GROUPAMA RHÔNE-ALPES AUVERGNE a procédé au règlement de ce trop versé sur les cotisations 2025 par chèque reçu en Mairie le 25 mars 2025.

Après en avoir délibéré, les membres du Conseil, à l'unanimité :

- **Acceptent l'encaissement du chèque BNP PARIBAS n° 0544062 du 17/03/2025 d'un montant de 195.01 € de GROUPAMA RHÔNE-ALPES AUVERGNE qui sera enregistré sur le compte 75888 AUTRES produit exceptionnel sur le budget principal de la commune.**

27/2025 : VERSEMENT DE LA SUBVENTION AU CH DE MONTLUÇON POUR LE FINANCEMENT DU TEP SCAN ET ANNULATION DE L'ARTICLE N°3 DE LA DÉLIBÉRATION N° 10/2025 DU 30/01/2025

Monsieur le Maire rappelle le projet d'acquisition d'un TEP SCAN au CH de Montluçon-Néris-les-Bains

Considérant que le solde de l'opération s'élève à 360 000 euros et qu'au regard de l'intérêt et de l'importance d'acquérir un tel équipement sur le territoire de Montluçon, il avait été proposé le principe de participation financière à hauteur de 2,5 euros par habitants pour chaque commune composant Montluçon Communauté.

Par délibération le 30 janvier dernier, le conseil municipal de DENEUILLE-LES-MINES, avait décidé de participer à hauteur de 2.5 € par habitant pour 363 habitants soit une subvention de 907.50 €.

La Commune de DENEUILLE-LES-MINES devait bénéficier d'un fonds de concours à hauteur de 50 % de Commeny Montmarault Communauté, sur le montant total versé, or il n'y aura pas de fonds de concours de CMNC Communauté. L'article 3 de la délibération n° 10/2025 du 30/01/2025 est donc abrogé.

Monsieur le Maire informe son Conseil que la subvention d'un montant de 907.50 € a été versée le 17/04/2025 à la paierie du CH de Montluçon (Bordereau n° 36 Mandat N° 185) et imputée au compte 2324 – subventions d'équipement versées. Il informe également son Conseil de la réception de deux courriers de remerciements pour le versement de cette subvention (Monsieur Frédéric LAPORTE et de la direction du CH).

28/2025 : ÉTUDE DEVIS ARCANE NETWORK – CRÉATION NOM DOMAINE + SOUSCRIPTION MESSAGERIE MICROSOFT ET SOLUTION DE SÉCURISATION DES MAILS

Le Conseil Municipal,

Vu la nécessité de sécuriser la boîte mail de la commune et rendre l'adresse mail moins longue et plus simple ;

Vu l'annonce de la disparation progressive des adresses mails en wanadoo.fr ;

Vu le devis n° DV11457 présenté par ARCANE NETWORK pour l'assistance à la souscription d'un nom de domaine, la solution de sécurisation MAILINBLACK et une licence Microsoft 365 Business pour une boîte mail pour un an.

Après en avoir délibéré,

Décide :

- **D'accepter le devis n° DV11457 présenté par ARCANE NETWORK pour l'assistance à la souscription d'un nom de domaine, la solution de sécurisation MAILINBLACK et une licence Microsoft 365 Business pour une boîte mail pour un an (renouvelable tacitement). Nom de domaine choisi : dlm03.fr et souscrit auprès d'OVH CLOUD**
- **D'autoriser Monsieur le Maire à signer le devis ainsi que tous les documents nécessaires à l'exécution de la présente délibération.**

29/2025 : ÉTUDES PROPOSITIONS DEVIS DÉCOS DE NOËL 2025

Monsieur le Maire présente au Conseil les devis reçus des société DECOLUM et RDN DIFFUSION pour de l'achat et/ou de la location de décorations pour les festivités de fin d'année.

Après étude des devis le Conseil Municipal décide,

- D'accepter les devis de la société RDN DIFFUSION à savoir :
 - Le devis n° D24803 d'un montant de 917.00€ pour la location quadriennale de décors lumineux.
 - Le devis n° D24800 d'un montant de 1490.78€ pour l'acquisition de tube led blanc pour la salle socioculturelle.
- D'autoriser Monsieur le Maire à signer les devis ainsi que tous les documents nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

DEMANDE ASSOCIATION VSM POUR UNE COURSE CYCLISTE LE 24 AOÛT 2025

Monsieur le Maire informe le Conseil de la réception d'un email en date du 14/04/2025 de Madame Orlane TOURRET, Présidente du Vélo Sport Montluçonnais (VSM) pour une proposition de parcours pour une course cycliste qui se tiendra le 24 août 2025 sur la commune.

Après en avoir délibéré il a été décidé de donner une suite favorable à la demande de Madame Orlane TOURRET.

Monsieur le Maire doit reprendre contact avec elle pour lui exposer la décision du Conseil et gérer les modalités de déroulement de cette manifestation qui obligera à prendre des arrêtés de circulation pour sécuriser la course.

POINT SUR LES TRAVAUX DE L'ANCIENNE ÉCOLE : AVIS ABF + CONSULTATIONS DES ENTREPRISES

Monsieur Le Maire informe que suite au dépôt de la DP 0030970250005 le 01/04/2025 concernant les travaux de menuiseries et d'huisseries sur le bâtiment de l'ancienne école, l'ABF a rendu son avis.

La DP a fait l'objet d'une **DÉCISION DE NON OPPOSITION** sous réserve du respect des prescriptions indiquées ci-après :

Fenêtres :

- Les encadrements (linteaux arrondis, jambages, pièce d'appui, seuil) des ouvertures modifiées seront restitués à l'identique des baies existantes (briques ou pierres).
- Les menuiseries devront être réalisées en bois peint à deux vantaux et trois carreaux par vantaux. Elles seront peintes de couleur claire discrète, d'une teinte proche de l'existant, en blanc cassé, gris clair ou gris bleuté (type RAL 7035, 5014, 7038 etc.)
- Les volets seront en bois à barre sans écharpe, peints dans une teinte proche de celle des menuiseries.
- La porte d'entrée sera en bois peint de type à panneaux assemblés par des traverses et des montants. **La partie supérieure pourra être vitrée et comporter une imposte. Elle pourra être peinte dans un teinte sombre en harmonie avec les menuiseries et les volets.**
- **La porte en bois du grenier sera peinte dans une teinte claire (le RAL 1001 comme proposé convient)**

Facades :

- L'enduit de façade est à réaliser à la chaux, sans baguette d'angle ni toiles ou trames en fibre de verre, et sans adjonction de ciment gris, afin de favoriser l'évaporation des vapeurs d'eau dans le mur.
- Les enduits seront de finition talochée fin de couleur beige ocré (T80 ou T60 de Parex ou similaire). (011 Plaine de Luçon ou 017 Champagne ou 019 Aquitaine du nuancier PRB). (010 Beige ocré, 044 Brun Clair ou 017 Pierre Foncée du nuancier Weber et Broutin)
- Les enduits devront laisser apparents les éléments d'architecture expressément prévus pour être visibles (encadrements de baies, chaînes d'angles présentant une saillie par rapport à la maçonnerie courante).

Climatiseur :

- le système de climatisation devra être installée en partie basse du mur et masqué par un coffret ventilé d'une teinte proche de l'enduit ou par des plantations.

Monsieur le Maire a commencé à recevoir les entreprises sur place afin qu'elles puissent établir des devis correspondants aux travaux envisagés et aux prescriptions sus mentionnées.

QUESTIONS DIVERSES ET COMPTE-RENDU DES RÉUNIONS DIVERSES

- Monsieur Le Maire donne le compte rendu de la réunion cantonale qui a eu lieu à VERNEIX le 05 mai dernier. Les membres du Conseil ont été destinataires de la projection du département présentée ce-jour-là.
- Il a été signalé dans le quartier des Abérots/des Charlats un problème de branches empiétant sur le domaine public et gênant la circulation des véhicules. Monsieur le Maire doit se rendre sur place et contacter les propriétaires.
- Il a été signalé au Maire un danger de chute d'un volet sur la voie publique sur une maison de la commune. Monsieur le Maire doit se rendre sur place et contacter les propriétaires pour qu'ils procèdent sans délai à la sécurisation du lieu afin d'éviter tout accident.
- Monsieur le Maire informe son Conseil qu'une DP au nom de la commune va être déposée afin de consulter l'ABF sur l'éventuel changement de coloris des volets de la Mairie (passage en bordeaux).

Séance levée à 23h00



26/2025 : BUDGET COMMUNE – REMBOURSEMENT GROUPAMA TROP VERSÉ ASSURANCES VÉHICULES 2025

27/2025 : VERSEMENT DE LA SUBVENTION AU CH DE MONTLUÇON POUR LE FINANCEMENT DU TEP SCAN ET ANNULATION DE L'ARTICLE N°3 DE LA DÉLIBÉRATION N° 10/2025 DU 30/01/2025

28/2025 : ÉTUDE DEVIS ARCANE NETWORK – CRÉATION NOM DOMAINE + SOUSCRIPTION MESSAGERIE MICROSOFT ET SOLUTION DE SÉCURISATION DES MAILS

29/2025 : ÉTUDES PROPOSITIONS DEVIS DÉCOS DE NOËL 2025